

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 27 E 28 DI LUGLIU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

2023 / E3/050

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
VANINA LE BOMIN AU NOM DU GROUPE AVANZEMU**

Objet : Alimentation animale

Merci, Madame la Conseillère.

A vostra questione mi permette di sprime torn'una volta a mo visione di l'agricultura chè nò circhemu di costruì. Je partage totalement votre analyse. Les aides ponctuelles ne règlent pas les crises structurelles. Elles ne font que repousser le problème. Elles ne sont utiles que si, dans le même temps, des changements plus profonds s'opèrent.

Le dispositif d'aide à l'élevage mis en place dans le cadre de la crise « Ukraine » avait cette vocation. Sollicitée par la profession et assumée financièrement par la CdC au travers d'un effort conséquent de 2,5M€, cette aide n'avait pas pour ambition de régler la crise à laquelle l'élevage corse doit faire face.

Car c'est bien une crise structurelle que traverse l'élevage corse :

- Des intrants pour l'alimentation du cheptel trop importants,
- Une absence de gestion de la ressource spontanée,
- Trop peu de surfaces cultivées notamment en protéines,
- Un appui technique insuffisant...

Cette situation de dépendance aux coûts de l'aliment et à la météo ne peut que fragiliser les élevages.

La seule réponse possible à cette situation réside dans l'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages. Ci vole à travaglià a nostra terra !

Et c'est bien là le sens des mesures qui ont été prises par l'ODARC depuis 2021.

Pour rappel, nous avons sollicité et obtenu auprès du ministère de l'Agriculture, le doublement des aides couplées du 1^{er} pilier à l'élevage ovin et caprin en race corse qui encourage et récompense la production.

Et au-delà, nous avons créé et lancé plusieurs dispositifs visant à développer l'autonomie alimentaire des exploitations :

- En 2022, nous avons mis en place un plan d'investissement exceptionnel d'amélioration de la gestion des ressources pastorales de 6,5M€ assurant le financement de machines-outils comme des tracteurs (même à chenilles), équipés de gyrobroyeurs ou encore des mini pelles, permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux, avec des taux d'aide de 70% et 75% pour les Jeunes agriculteurs.
- Un plan de soutien à la mise en place de cultures protéiques a été également lancé en septembre 2022, doté d'une enveloppe de plus d'1M€ avec pour objectif de mettre en culture 1000 hectares de légumineuses fourragères. Ces projets, aidés à 75% et bénéficiant des conseils techniques de nos agents agro-environnementaux, doivent permettre de renforcer l'autonomie alimentaire et assurer la pérennité économique des exploitations.
- En matière de recherche, la mise en place du pôle de compétences en fourrages céréales de Migliacciaru est désormais engagée. Dès l'automne 2023, des expérimentations seront menées en coopération avec le Groupement régional des producteurs de fourrage et de céréales afin d'obtenir des données précises sur l'irrigation des productions fourragères et de tester différentes espèces et divers modes culturels afin d'évaluer leur potentiel.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, des pistes d'amélioration pour l'accompagnement des exploitations sont également à l'étude au sein de l'ODARC.

L'objectif est d'inscrire les exploitations dans une trajectoire de diminution de la dépendance aux intrants, et vers une plus grande autonomie alimentaire des cheptels qu'ils soient de plaine ou de montagne :

- Les soutiens aux mises en valeur, à l'ouverture et à l'amélioration des milieux et à la clôture des espaces, seront donc poursuivis et renforcés,
- Des dispositifs innovants d'opérations groupées et d'aménagement des terres sont également à l'étude ainsi que la mise en place d'outils financiers sécurisés permettant un effet levier des subventions,
- La prochaine aide à l'installation intégrera aussi des prérequis permettant de s'assurer que le jeune agriculteur ait bien pris en compte la maîtrise de l'alimentation de son cheptel dans son projet et qu'il la mette en œuvre prioritairement, dès son installation.

Enfin, j'ai sollicité le Ministère pour qu'une aide couplée à la production de céréales soit inscrite dans le Plan Stratégique National afin d'accompagner la production locale et réduire les importations d'alimentation pour le bétail. Cette proposition a été validée techniquement. Néanmoins, elle devra faire l'objet d'un arbitrage financier dans la mesure où le Ministère ne souhaite pas prévoir une

enveloppe spécifique, mais nous propose que cette aide soit prise sur l'enveloppe des aides animales couplées spécifique à la Corse.

Si cette position n'évoluait pas, je serais amené à saisir votre Assemblée à ce sujet.

Hier une réunion s'est tenue avec la Chambre d'agriculture de Haute-Corse concernant la coopérative de Vadina en présence de la Directrice de l'ODARC, une autre se tiendra avec le groupement régional des producteurs de fourrage et de céréales, début septembre, car la baisse du coût des intrants ne pourra se faire qu'en relocalisant la production.

Vous l'avez compris, mà s'ellu ci vole à dilla chjaramente : il faut changer de modèle. Il faut que le pastoralisme redevienne un système maîtrisé et vertueux d'optimisation et de gestion des ressources. Un modèle où l'on retrouve un équilibre entre les exploitations de plaine et les exploitations les plus défavorisées, avec notamment la remise en production des ESA, un modèle où les éleveurs ne sont plus tributaires des aléas mais sont maîtres de leur évolution. Un modèle résilient basé sur l'autonomie alimentaire et la production.

A ringraziàvvi !